



PROGRAMME DE FORMATION

L'entreprise en difficulté et la commande publique

(référence B32)

Objectifs

- Identifier les procédures de règlement des entreprises en difficulté et leurs effets
- Adopter les bons réflexes face à une entreprise en difficulté, tant au stade de la candidature qu'à celui de l'exécution du marché
- Connaître les nouvelles règles spécifiques aux marchés publics

Public

Responsable d'opérations, responsable marchés, assistant(e), juriste (niveau confirmé)

Prérequis

Connaître les règles de base de la réglementation des marchés passés dans le cadre du nouveau code de la commande publique

Méthodes et support

Alternance d'exposés, d'exemples concrets et de cas pratiques - questionnements et échanges avec les participants

Durée

1,00 jour(s)
7:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant

Consultant Commande publique et privée SCET

Organisation

- Contact : edith.haddad@scet.fr - tél : 01 53 44 06 14
- Formation en présentiel dans une salle équipée (vidéo, paper-board) chez le client où via un prestataire ERP (Etablissement Recevant du Public).
- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

Suivi et évaluation

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne via Formaeva



Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr

Contenu

Caractéristiques principales des différentes catégories de procédures collectives

- Depuis les modifications apportées au régime des entreprises en difficulté par l'ordonnance du 12 mars 2014

Candidature à un marché public et procédure collective

- Procédure collective préalable à la candidature
- Les interdictions de soumissionner
- La régularité de la situation fiscale et sociale du candidat en redressement judiciaire
- Quelles précautions le maître d'ouvrage doit-il adopter avant d'accepter ou de rejeter une candidature ?
- Procédure collective en cours de procédure
- Cas de la sauvegarde, de la sauvegarde accélérée ou du rétablissement professionnel
- Cas du redressement judiciaire
- Cas du cotraitant en liquidation judiciaire
- Obligation d'information des titulaires du changement de leur situation en cours de procédure

Impact de la procédure collective sur les contrats en cours d'exécution

- La déclaration de créances
- La mise en demeure, le délai de réponse
- L'exercice du droit de poursuivre le contrat
- Les conséquences de la résiliation du marché ? Formalités ? Etablissement du DGD ? Indemnisation ?
- La défaillance des entreprises dans un groupement
- La cession du marché à un repreneur
- La sous-traitance : entreprise principale en difficulté, sous-traitant en difficulté
- Obligation d'information des titulaires du changement de leur situation en cours d'exécution du marché